

**WMO OMM**

World Meteorological Organization  
Office of the President  
Organisation météorologique mondiale  
Bureau du Président  
Organización Meteorológica Mundial  
Oficina del Presidente

Всемирная метеорологическая организация  
Бюро Президента  
المنظمة العالمية للأرصاد الجوية  
مكتب الرئيس  
世界气象组织  
主席办公室

Notre réf.: 02979/2023/CSG/EXR/Cg-19/Elections 13 février 2023

Objet: Élections lors du Dix-neuvième Congrès météorologique mondial  
(22 mai-2 juin 2023)

Madame/Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que des élections auront lieu au cours du Dix-neuvième Congrès météorologique mondial, qui se tiendra du 22 mai au 2 juin 2023.

### Élection du Président et des Vice-Présidents de l'Organisation météorologique mondiale

Les mandats du Président et des trois Vice-Présidents de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) arriveront à expiration le 2 juin 2023. Conformément à l'article 8, alinéa j), de la Convention de l'Organisation, le Dix-neuvième Congrès météorologique mondial devra élire le Président et les trois Vice-Présidents de l'Organisation, avec effet au 3 juin 2023, soit immédiatement après la clôture de la session.

Selon l'article 4, alinéa b) de la Convention de l'OMM, l'Organisation aura un Président et trois Vice-Présidents, qui seront également Président et Vice-Présidents du Congrès et du Conseil exécutif. Les procédures régissant l'élection du Président et des trois Vice-Présidents sont énoncées dans l'article 11, alinéa b), de la Convention ainsi que dans les règles 62 à 66, 69 et 72 du Règlement général de l'OMM (voir le *Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM N° 15), édition 2021).

En outre, par sa résolution 37 (Cg-XI) – Suspension de Membres ayant manqué à leurs obligations financières, le Onzième Congrès météorologique mondial a décidé, entre autres, que les ressortissants ou les représentants d'un Membre qui n'a pas payé sa contribution plus de deux années civiles consécutives *ne pourront pas* être désignés candidats à la fonction de membres du bureau d'organes constituants ou de membres du Conseil exécutif. Pour de plus amples informations sur l'état des contributions de votre pays, nous vous invitons à écrire à la Division des finances du Secrétariat à l'adresse: [Fin@wmo.int](mailto:Fin@wmo.int).

En vertu de la règle 25 du Règlement général, le Comité des nominations prépare et soumet à l'organe constituant (le Congrès, en l'occurrence) une liste de candidats à chaque fonction pour laquelle une élection doit avoir lieu. Il appartient au Secrétariat de communiquer au Comité des nominations toute information pertinente sur l'éligibilité des candidats. À cet égard, nous vous encourageons à informer d'avance le Secrétaire général de votre intention de présenter comme candidat à la présidence ou à la vice-présidence de l'Organisation météorologique mondiale la personne qui a été nommée directeur de votre Service météorologique ou hydrométéorologique par le gouvernement de votre pays, aux fins d'application de la Convention. Même si l'on peut présenter un candidat en séance jusqu'à la dernière minute avant l'élection, le fait de transmettre ces informations à l'avance facilite la

Aux: Ministres des affaires étrangères des Membres de l'Organisation météorologique mondiale

WMO Secretariat – 7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300 – CH 1211 Genève 2 – Suisse  
Tel.: +41 (0) 22 730 81 11 – Fax: +41 (0) 22 730 81 81 – [gadrian@wmo.int](mailto:gadrian@wmo.int) – [public.wmo.int](http://public.wmo.int)

Deutscher Wetterdienst (DWD), Frankfurter Strasse 135, Offenbach, Germany  
Tel.: ++49 69 8062 4200 – Email: [gerhard.adrian@dwd.de](mailto:gerhard.adrian@dwd.de)

tâche du Comité des nominations. À cet effet, je vous serais obligé de bien vouloir communiquer ces informations par écrit, y compris un CV contenant des précisions utiles sur le parcours du/de la candidat(e) et une photo, sous pli confidentiel adressé au Secrétaire général, Organisation météorologique mondiale, Case postale 2300, CH-1211 Genève 2, Suisse. Les candidatures peuvent également être envoyées d'ici au **15 mai 2023** par courrier électronique à l'adresse: [cabinet@wmo.int](mailto:cabinet@wmo.int).

Les candidatures reçues avant la session du Congrès feront l'objet d'une vérification par le Secrétariat avant d'être affichées sur le site Web de l'OMM, accompagnées d'une photo et du CV fourni par le/la candidat(e).

### Élection des membres du Conseil exécutif

Le mandat des membres du Conseil exécutif de l'OMM arrivera à expiration le 2 juin 2023. Conformément à l'[article 13](#) de la Convention de l'OMM, le Dix-neuvième Congrès météorologique mondial devra élire 27 membres parmi les directeurs de Services météorologiques ou hydrométéorologiques des Membres de l'Organisation, avec effet au 3 juin 2023. La [règle 16](#) du Règlement général précise la répartition des sièges au Conseil exécutif comme suit: Région I (Afrique): 9; Région II (Asie): 6; Région III (Amérique du Sud): 4; Région IV (Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes): 5; Région V (Pacifique Sud-Ouest): 4; et Région VI (Europe): 9.

Les procédures régissant l'élection des membres du Conseil exécutif sont énoncées dans l'[article 11, alinéa b](#)), de la Convention et dans les [règles 68 à 72](#) du Règlement général (voir le [Recueil des documents fondamentaux N° 1](#) (OMM N° 15)).

En outre, comme indiqué ci-dessus, au titre de la [résolution 37 \(Cg-XI\)](#) – Suspension de Membres ayant manqué à leurs obligations financières, les ressortissants ou les représentants d'un Membre qui n'a pas payé sa contribution plus de deux années civiles consécutives *ne peuvent pas* être désignés candidats à la fonction de membres du Conseil exécutif. Pour de plus amples informations sur l'état des contributions de votre pays, nous vous invitons à écrire à la Division des finances du Secrétariat à l'adresse: [Fin@wmo.int](mailto:Fin@wmo.int).

Comme pour la procédure d'élection du Président et des Vice-Présidents, mentionnée plus haut, le Comité des nominations prépare et soumet à l'organe constituant (le Congrès, en l'occurrence) une liste de candidats à chaque fonction ou poste pour lequel une élection doit avoir lieu. Il appartient au Secrétariat de communiquer au Comité des nominations toute information pertinente sur l'éligibilité des candidats.

À cet égard, nous vous encourageons à informer à l'avance le Secrétariat de votre intention de présenter comme candidat à la fonction de membre du Conseil exécutif de l'OMM la personne qui a été nommée directeur de votre Service météorologique ou hydrométéorologique par le gouvernement de votre pays, aux fins d'application de la Convention. Même si l'on peut présenter un candidat en séance jusqu'à la dernière minute avant l'élection, le fait de transmettre ces informations à l'avance facilite la tâche du Comité des nominations. À cet effet, je vous serais obligé de bien vouloir communiquer ces informations par écrit, y compris un CV contenant des précisions utiles sur le parcours du/de la candidat(e), sous pli confidentiel adressé au Secrétaire général, Organisation météorologique mondiale, Case postale 2300, CH-1211 Genève 2, Suisse. Les candidatures peuvent également être envoyées d'ici au **15 mai 2023** par courrier électronique à l'adresse [cabinet@wmo.int](mailto:cabinet@wmo.int).

## Élection du Secrétaire général

Aux termes de l'article 22, alinéa a), de la Convention de l'OMM, le Secrétaire général est responsable devant le Président de l'Organisation des travaux techniques et administratifs du Secrétariat. Les règles régissant l'élection et le mandat du Secrétaire général sont énoncées dans l'article 11, alinéa b), de la Convention ainsi que dans les règles correspondantes du Règlement général mentionnées dans le *Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM N° 15).

Les attributions du Secrétaire général ainsi que les fonctions du Secrétariat sont énoncées dans la Convention, le Règlement général, y compris les règles 153 et 154 de celui-ci, le Règlement financier et le Statut du personnel de l'OMM. Ces documents sont regroupés dans le *Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM N° 15), cité plus haut.

Conformément à la pratique établie, j'invite donc les Membres de l'OMM à présenter les candidatures de personnes possédant les qualifications requises, pour soumission au Dix-neuvième Congrès météorologique mondial. Même si l'on peut présenter un candidat en séance jusqu'à la dernière minute avant l'élection, le fait de transmettre ces informations à l'avance facilite la tâche du Comité des nominations. À cet effet, je vous serais obligé de bien vouloir communiquer ces informations par écrit, y compris un CV et des précisions utiles sur le parcours du/de la candidat(e), avec la mention «Confidential SG Election» (Confidentiel – Élection du Secrétaire général), à:

Monsieur Gerhard Adrian  
Président de l'OMM  
S/c Secrétariat de l'OMM  
Case postale 2300  
CH-1211 Genève 2  
Suisse

Les candidatures peuvent être envoyées d'ici au **15 mai 2023** par courrier électronique à l'adresse: [cabinet@wmo.int](mailto:cabinet@wmo.int).

Les candidatures reçues avant la session du Congrès feront l'objet d'une vérification par le Secrétariat avant d'être affichées sur le site Web de l'OMM, accompagnées d'une photo et du CV fourni par le/la candidat(e), au moins 30 jours civils avant l'ouverture du Congrès. Il est à noter toutefois que des candidatures peuvent être présentées en séance jusqu'à la dernière minute avant l'élection, auquel cas elles ne pourront bénéficier d'un tel affichage.

Une copie de la présente lettre est adressée au représentant permanent de votre pays auprès de l'OMM, et, le cas échéant, à la mission permanente de votre pays à Genève et au conseiller en hydrologie de votre pays.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.



Gerhard Adrian  
Président de l'OMM